



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 15 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le neuf décembre deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Chazelles-sur-Lyon, le jeudi quinze décembre deux mil seize, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Présents : Pierre VERICEL - Ennemond THIVILIER - Michel NEEL - Annie CHAPUIS - Jeanine RONGERE - Hervé LASSABLIÈRE - Pierre THOLLY - Marie-France DI PALMA - Frédéric BERTHET - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Georges VINCENT - Christiane CLEMENSON - Michel FAURE - Sylvie CHANAVAT - Florence COURSIMAULT - Aurélie PITAVAL - Annie BONNIER - Danielle VIRICEL - Gérard HAEGY - Jean-Paul BLANCHARD - Aline CIZERON - Hélène BROUILLAT.

Absents ayant donné procuration : Ludovic PADUANO à Frédéric BERTHET - Roberte HOSPITAL à Ennemond THIVILIER - Anne-Marie JACQUEMIN à Danielle VIRICEL - Christopher LAMBERT à Florence COURSIMAULT - Véronique MEUNIER à Marie-France DI PALMA.

Absente excusée : Florence DELORME-PAILLEUX

Secrétaire élue pour la session : Annie CHAPUIS

Directrice des Services, Collaboratrice du Maire : Carine BON

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

1. ZAC DE LA CHARRANTAINE – CONVENTION DE CLOTURE AVEC LA SEDL
 2. MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU
 3. VALIDATION NOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES
 4. CONVENTION AVEC INFRACOS
 5. CONVENTION FINANCIERE AVEC SOLIHA LOIRE POUR LA GESTION DES SUBVENTIONS FACADES
 6. VALIDATION DES TARIFS 2017
 7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE
 8. DEMANDE DE SUBVENTION - REHABILITATION DU CINEMA THEATRE
 9. ENGAGEMENT DES INVESTISSEMENTS 2017
 - 10.1 PERSONNEL - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES AUPRES DE FOREZ EST
 - 10.2 PERSONNEL - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS D'ENTRETIEN AUPRES DE FOREZ EST
 - 10.3 PERSONNEL - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS AUPRES DU SIEA
 11. PERSONNEL – CREATION DE POSTE
- INFORMATIONS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

A.CHAPUIS rappelle le contenu du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016.

J.P.BLANCHARD demande qu'une modification soit apportée à la page 5, concernant un commentaire qu'il a fait et qui a été mal traduit : *En observant le plan, J.P.BLANCHARD constate un lot de parcelles sur lesquelles ne*

figure aucune construction (1134 à 1137). Il lui est confirmé qu'il s'agit de dations faites par une famille à un des propriétaires du terrain.

J.P.BLANCHARD explique que la dation n'est pas faite par une famille mais par la commune ou son mandataire, à un des propriétaires du terrain. La commune a fait dation en paiement du prix du terrain, elle a donné des lots.

Monsieur le Maire propose d'apporter une rectification telle que proposée par J.P.BLANCHARD.

En l'absence d'autres questions, le procès-verbal du 17 novembre est approuvé avec les modifications évoquées.

1. ZAC DE LA CHARRANTAINE : CONVENTION DE CLOTURE AVEC LA SEDL

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur une convention avec la SEDL dont l'objet est de permettre à la commune et la SEDL d'aménager les conditions de la fin de leurs relations contractuelles pour une période transitoire à venir jusqu'au 30 juin 2017.

VOTE : 21 pour – 7 abstentions

2. MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU P.L.U

Suite à l'approbation du PLU en date du 13.02.2014, le Maire propose de prendre une délibération afin de lancer la procédure de modification simplifiée prévue aux articles L 153-45 et L 153-48 et suivants du code de l'urbanisme. Cette procédure permettra d'apporter des adaptations au règlement afin de faciliter l'instruction, supprimer des emplacements réservés réalisés, rectifier des erreurs matérielles sur le plan de zonage et supprimer un alignement commercial, imposer une densité minimale de construction dans des secteurs situés à proximité des transports collectifs.

Ce changement peut être effectué par délibération du Conseil Municipal après un « porter à la connaissance du public », durant une durée d'au moins un mois. L'information du public sur cette procédure est effectuée par voie de presse dans un journal diffusé dans le Département, ainsi que par l'affichage en mairie, et sur le site internet de la commune.

La consultation du public s'effectuera sur 31 jours consécutifs, soit du 2 janvier 2017 au 2 février 2017 où le dossier sera disponible à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture avec un registre mis à disposition.

Il est proposé de délibérer sur l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles L 153-45 et 153-48 du Code de l'Urbanisme et de valider les modalités de mise à disposition du dossier auprès du public.

VOTE : 24 pour – 4 abstentions

3. VALIDATION NOMINATION ET NUMEROTATIONS DES VOIES

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS et l'accès au très haut débit, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur nomination et numérotation.

VOTE : unanimité

4. CONVENTION AVEC INFRACOS

La convention liant la commune à INFRACOS pour l'installation technique de l'antenne BOUYGUES TELECOM sur le château d'eau de Chazelles-sur-Lyon arrive bientôt à échéance.

Afin de pérenniser cette installation, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur une nouvelle convention.

VOTE : unanimité

5. CONVENTION FINANCIERE AVEC SOLIHA LOIRE POUR LA GESTION DES SUBVENTIONS FACADES

La commune doit se positionner sur la poursuite de l'opération façades qui permet d'accompagner la requalification des logements et qui participe à l'embellissement du centre-ville. La commune signe une convention annuelle avec SOLIHA LOIRE (ex CALL PACT), organisme qui gère les demandes d'aides. Depuis le début de l'opération, 341 réhabilitations ont pu être réalisées. Pour 2017, le budget pour cette prestation d'accompagnement demandée est de 6720€ TTC.

VOTE : unanimité

6. VALIDATION DES TARIFS 2017

Pour rappel, les marchés forains évoluent selon la variation de l'indice à la construction (conformément à la proposition de la commission des marchés). Les tarifs du périscolaire et de la cantine votés en 2016 ne sont pas modifiés jusqu'en juillet 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'approbation des tarifs 2017.

VOTE : 21 pour – 7 abstentions

7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le Département de la Loire a la possibilité de verser aux communes de moins de 10 000 habitants, dans le cadre du programme des amendes de police, une subvention pour des projets d'aménagements ayant des enjeux de sécurisation routière.

Pour information la dépense subventionnable est plafonnée à 25000€.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur :

- une demande de subvention auprès du Département de Loire, au titre des amendes de police, pour l'exercice 2017, pour l'aménagement du carrefour Saint Roch.
- Une demande de subvention auprès du Département de la Loire, au titre des amendes de Police, pour l'exercice 2017, pour l'aménagement de la rue Claude Protière.

VOTE : unanimité

8. DEMANDE DE SUBVENTION : REHABILITATION DU CINEMA THEATRE

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur des demandes de subventions pour la réhabilitation du cinéma théâtre. Le montant hors taxes de l'opération s'élève à 1 338 089,60€.

VOTE : unanimité

9. ENGAGEMENT DES INVESTISSEMENTS 2017

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est demandé de délibérer sur ce principe pour les crédits suivants :

CHAPITRE	LIBELLE COMPTABLE	CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2016	AUTORISATION 2017
20	Etudes : inventaire réseaux, adressage ; éclairage public.	335 983,68 €	83 995€
21	Acquisitions immobilisations corporelles (acquisition démolition, matériel informatique, matériel roulant et voirie, mobilier)	420 687,21€	105 170€
23	Travaux de construction, voiries, réseaux (Rue Claude Protière, carrefour St Roch, site Ecuyer..)	1 376 296,73€	344 000€
	TOTAL	2 132 967,62€	533 165€ soit 24,99% des crédits ouverts au BUDGET 2016

VOTE : 21 pour – 7 abstentions

10.1 PERSONNEL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DES SERVICES

TECHNIQUES AUPRES DE FOREZ-EST

Pour assurer la continuité du service public au 1^{er} janvier 2017, la commune mettra à la disposition de la Communauté de Communes de Forez-Est des agents des services techniques pour assurer la collecte des ordures ménagères ou des sacs de tri sélectif. La convention de prestation doit être validée afin que la commune soit remboursée pour le coût des agents. Pour information, les agents concernés ont été consultés.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur l'approbation de cette convention et sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer cette convention.

VOTE : 27 pour – 1 abstention

10.2 PERSONNEL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS D'ENTRETIEN AUPRES DE FOREZ-EST

Pour assurer la continuité du service public au 1^{er} janvier 2017, la commune mettra à la disposition de la Communauté de Communes de Forez-Est des agents d'entretien pour assurer l'entretien du multi accueil Chapi-chapeau. La convention de prestation doit être validée afin que la commune soit remboursée pour le coût des agents. Pour information, les agents concernés ont été consultés.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'approbation de cette convention et sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer cette convention.

VOTE : 27 pour – 1 abstention

10.3 PERSONNEL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS AUPRES DU S.I.E.A

Pour rappel, une convention de mise à disposition de personnel communal auprès du Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de Chazelles-Viricelles (S.I.E.A), a été signée le 12 février 2016. Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2016, il est proposé au Conseil Municipal de la renouveler pour un an. Pour information, les agents concernés ont été consultés.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'approbation de cette convention et sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer cette convention.

VOTE : 27 pour – 1 abstention

11. PERSONNEL : CREATION DE POSTE

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur une création de poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps non complet de 27,5 heures hebdomadaires.

VOTE : unanimité

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais cessera son activité au 31 décembre 2016. La territorialisation permet de rester proche des habitants. Cependant, compte-tenu de l'évolution des textes, il sera nécessaire d'être vigilant pour pouvoir conduire des projets au service des habitants sans oublier la proximité. L'exécutif sera mis en place le 10 janvier 2017.

J.P.BLANCHARD réexprime ses regrets et rappelle que sur les 9 communes qui vont rejoindre Forez Est, 6, voire 7, ont obtenu l'engagement du Préfet de revenir sur une communauté de communes Monts du Lyonnais. Il se pourrait qu'à terme, seules 2 communes de Forez en Lyonnais restent à Forez Est. Par ailleurs, l'élu s'interroge sur le fonctionnement du SIEA en 2020 dont une commune sera à Forez Est et une autre commune dans les Monts du Lyonnais.

- Les vœux à la population et aux forces vives se dérouleront le 6 janvier 2017 à 19h30 au gymnase Frison Roche.

- La municipalité adressera ses vœux au personnel le 9 janvier à 18h00 en mairie.

- Remboursement de sinistre pour des potelets place de la Poterne : 471.84 €

- J.RONGERE rappelle que le recensement va avoir lieu du 19 janvier jusqu'au 18 février et à ce titre, elle demande à chacun de réserver un très bon accueil aux agents recenseurs.

- M.C.BERTHOLLET invite les élus à se rendre à l'Office de Tourisme afin de visiter l'exposition sur les moulins de la Coise. Une conférence en lien avec cette exposition aura lieu vendredi 16 décembre à l'auditorium.

La séance est levée à 21h45